

**M.R.C. LES PAYS-D'EN-HAUT  
RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE  
PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS**

À une assemblée extraordinaire d'ajournement du Conseil d'Administration de la Régie d'Assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts, tenue le 23 juillet 2020, à 9 h 00.

Sont présents Madame et Messieurs les délégués:  
Jacques Gariépy Pierre Salois  
Caroline Vinet

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Rochon.

Sont également présent Monsieur Jean-François Albert directeur général de la municipalité de Piedmont, Madame Marie-Pier Pharand greffière de la Ville de Saint-Sauveur et Monsieur Yan Senneville greffier-adjoint de la Ville de Saint-Sauveur.

**04-07-20 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres de la Régie étant présents et renoncent à l'avis de convocation en conséquence il est proposé par Madame la déléguée Caroline Vinet et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant:

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Rejet des soumissions peinture de la passerelle Raymond
3. Demande de participation financière – travaux de réfection du pont Raymond
4. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

**05-07-20 REJET DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PEINTURE SUR LE PONT RAYMOND (1803-010-A)**

ATTENDU que la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur (« la Régie ») a fait paraître le 17 juin dernier un appel d'offres public pour la réalisation de travaux majeurs de peinture sur le pont Raymond à Piedmont;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 juillet 2020, dans la salle du conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE quatre entrepreneurs en construction ont déposé des soumissions :

Naxo Construction	135 000,00 \$
Saho Construction inc.	165 529,23 \$
BRV Construction	223 051,00 \$
Brosseau Construction	320 780,25 \$

ATTENDU QUE l'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par Denis Désilets, architecte, de la firme Atelier Idea en date du 16 juillet 2020;

ATTENDU QUE les prix proposés dépassent largement le budget prévu à cette fin ;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, le conseil de la Régie est d'avis que les travaux doivent être révisés afin de respecter l'enveloppe budgétaire ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Salois et résolu unanimement;

QUE la Régie rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

QUE le conseil de la Régie demande à ce que le devis soit modifié afin de ne réaliser que les travaux qui sont essentiels.

### **ADOPTÉE**

**06-07-20**

### **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT RAYMOND**

ATTENDU QUE le pont Raymond, qui enjambe la Rivière du Nord, à proximité du chemin du Pont à Piedmont est la propriété de de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur (« la Régie »);

ATTENDU QUE lors de sa construction, il avait comme vocation principale de supporter une conduite d'égout menant aux étangs aérés;

ATTENDU QU'actuellement, en plus de conserver sa première vocation, ce pont est une partie du parc Linéaire du P'tit train du Nord;

ATTENDU QUE ce pont est une infrastructure centrale du réseau planifié inscrit au *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC Les Pays-d'en-Haut (à l'article 7.5.6 – le transport actif et à la carte 29.1 – modes de transport actif), notamment parce qu'il pourra relier la municipalité de Piedmont à celle de Sainte-Anne-des-Lacs et la ville de Saint-Sauveur, par le chemin Avila;

ATTENDU QU'il revêt un intérêt régional important;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'en faire un entretien régulier;

ATTENDU QUE la Régie veut procéder à des travaux majeurs de peinture, et ainsi, éviter sa détérioration;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et résolu unanimement;

QUE le conseil de la Régie adresse une demande officielle à la MRC Les Pays-d'en-Haut de supporter financièrement la Régie, à une hauteur de 60 % du coût total des travaux, et ce, afin d'entretenir le pont Raymond, et ainsi éviter la dégradation de cet infrastructure.

QUE le conseil autorise la présidente à signer, pour et au nom de la Régie, toute entente de partenariat entre la Régie et la MRC Les Pays-d'en-Haut.

**07-07-20**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le délégué Pierre Salois et résolu unanimement de lever l'assemblée tous les sujets à l'ordre du jour ayant été étudié.

**ADOPTÉE**

---

**Nathalie Rochon**  
présidente

---

**Caroline Vinet**  
Secrétaire-trésorière